

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT 59 – NORD

COMMUNE DE BLARINGHEM

Séance du 7 avril 2026

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BLARINGHEM****Séance du 7 AVRIL 2026 à 19 Heures 00****Nombre de conseillers**

. En exercice :	19
. Présents :	19
. Pouvoirs :	00
. Votants :	19
. Absents :	00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Régis DUQUÉNOY, Maire.**

Etaient présents :

Mmes VERRIELE M., DESMULIE N., DELSART DESMULIE C., MASSIET I., RAMBAUX A-S., DARQUE C., DELAHAYE M., ROUSSEY L., LECLERCQ S., Mrs DUQUÉNOY R., MORDACQ P-H., DEVAUX A., LOUVET B., MAERTEN G., GAYMAY H., FABRE P., COMYN L., DEVOS S., CREPIN T.

Ont donné pouvoir :**Absents :****Secrétaire de séance :** Isabelle MASSIET**Date de convocation :**

31 mars 2026

QUESTION N° 2026-11**Objet : Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres - CAO**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'en application des articles du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux Marchés publics et notamment ceux conclus sous forme formalisée conformément au Code de la Commande Publique, il est prévu l'instauration d'une Commission d'Appel d'offres.

Cette commission est composée de la façon suivante : le Maire ou son représentant, président, 3 (trois) membres titulaires et 3 (trois) membres suppléants, élus au sein du Conseil Municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Les listes de candidats suivantes ont été présentées par des conseillers municipaux :

Listes Membres Titulaires

Liste Bruno LOUVET

Liste Thomas CREPIN



Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé, a donné les résultats suivants :

Nombre de vote : 19

À déduire (bulletins blancs) : 00

Nombre de suffrages exprimés : 19

Quotient électoral : nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir =
6,33

Ont obtenu :

Désignation des listes : Bruno LOUVET

Nombre de voix obtenues : 15

Nombre de sièges attribués au quotient : 02

Reste : 2,33

Nombre de sièges attribués au plus fort reste : 00

Désignation des listes : Thomas CREPIN

Nombre de voix obtenues : 04

Nombre de sièges attribués au quotient : 00

Reste : 4,00

Nombre de sièges attribués au plus fort reste : 01

Listes Membres Suppléants

Liste Nicole DESMULIE

Liste Sébastien DEVOS

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé, a donné les résultats suivants :

Nombre de vote : 19

À déduire (bulletins blancs) : 00

Nombre de suffrages exprimés : 19

Quotient électoral : nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir =
6,33

Ont obtenu :

Désignation des listes : Nicole DESMULIE

Nombre de voix obtenues : 15

Nombre de sièges attribués au quotient : 02

Reste : 2,33

Nombre de sièges attribués au plus fort reste : 00

Désignation des listes : Sébastien DEVOS

Nombre de voix obtenues : 04

Nombre de sièges attribués au quotient : 00

Reste : 4,00

Nombre de sièges attribués au plus fort reste : 01

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

RID IM

DÉCIDE

POUR : 19

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Article 1 – de déclarer élus les membres suivants :

Bruno LOUVET	titulaire
Magali VERRIELE	titulaire
Thomas CREPIN	titulaire
Nicole DESMULIE	suppléant
Hervé GAYMAY	suppléant
Sébastien DEVOS	suppléant

pour constituer la Commission d'Appel d'Offres.

Article 2 – de dire que les désignations prennent effet immédiatement conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3 – de transmettre la présente décision et son annexe (éventuelle) au représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité ainsi qu'au comptable de la collectivité si nécessaire.

Le Maire,
Régis DUQUÉNOY

La Secrétaire de séance,
Isabelle MASSIET

